

CRITERIUM FEDERAL - NATIONALE 2 - ZONE 4 – SUD-EST

Saison 2011 / 2012

Organisation sportive

L'échelon national 2 zone 4 (zone Sud-Est) organisera 8 tableaux pour cette compétition.

Quatre tableaux pour les messieurs : un tableau Seniors (MSE), un tableau – de 18 ans (M18), un tableau – de 15 ans (M15) et un tableau – de 13 ans (M13).

Quatre tableaux pour les féminines : un tableau Seniors (DSE), un tableau – de 18 ans (D18), un tableau – de 15 ans (D15) et un tableau – de 13 ans (D 13).

Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Déroulement des tableaux

Les tableaux MSE, M18 , M15 et M13 seront composés de 20 participants, la formule de la compétition est celle figurant à l'annexe 2 choix C (4 poules de 5), puis tableau final avec classement intégral de 1 à 20.

Les tableaux DSE, D18 , D15 et D13 seront composés de 12 participantes en 2 poules de 6; 1/2F et F entre 1ers et 2èmes, de même entre 3èmes et 4èmes, 5èmes et 6èmes; le classement est donc intégral de 1 à 12.

Placement des joueurs

A chaque tour, le placement est fait à partir du dernier classement national officiel publié.

Montées et descentes

Rappel du règlement fédéral (article 13):

« A l'issue de chaque tour de l'échelon national :

- les joueurs du tableau élite accédant de la nationale 2 à la nationale 1 intègrent obligatoirement la liste des joueurs pouvant participer aux tours suivants en nationale 1 ;

- les joueurs des tableaux **-13 ans, -15 ans et -18 ans** accédant de la nationale 2 à la nationale 1 peuvent, s'ils le désirent, ne pas accéder à la nationale 1 mais dans ce cas ils disputent en nationale 2 le tableau immédiatement supérieur (exemple : le joueur classé premier en -15 ans joue le tour suivant en -18 ans);

- le meilleur joueur de la catégorie **-11 ans, ayant obtenu le meilleur classement dans une division supérieure (N2 -13), pourra intégrer la nationale 1. »**

Si aucun joueur -11 ne figure dans un tableau N2 Z4, un collectif rassemblant les responsables techniques de chaque ligue de la Z4, désignera le joueur montant en N1, au plus tard le lundi suivant la compétition.

Les descentes en régionale 1 (souvent appelée PN) dans tous les tableaux sont fonction des montées de cette division et des éventuelles descentes des tableaux Elite en -18, -18 en -15, et -15 en -13.

Les montées de régionale sont les suivantes :

7 montées pour les tableaux masculins : 1 pour l'Auvergne, 1 pour le Languedoc-Roussillon, 1 pour le cumul Provence, Côte d'Azur et Corse, 1 pour Rhône-Alpes. Les 3 autres montées seront attribuées en fonction du nombre d'inscrits au CF de chaque ligue dans chaque catégorie (PR, CA et Corse étant considérées comme une seule ligue pour ce calcul).

4 montées pour les tableaux féminins : 1 pour l'Auvergne, 1 pour le Languedoc-Roussillon, 1 pour le cumul Provence, Côte d'Azur et Corse, 1 pour Rhône-Alpes.

Les inscrits au CF de la fin de saison précédente (pris dans la catégorie d'âge d'alors) sont pris en compte pour le calcul des quotas qui s'appliqueront pour l'ensemble de la saison.

Constitution de la division pour le premier tour de la saison

Les tableaux sont constitués à partir des résultats **de la saison précédente** dans l'ordre suivant (dans chaque cas, les joueurs sont qualifiés dans l'ordre décroissant des points CF).

Les joueurs (joueuses) retenu(e)s en N1, et ayant refusé cet échelon, seront pris(es) dans le tableau de N2.

1) tableau seniors messieurs (MSE) :

- les seniors non retenus en N1 ayant obtenu des points A dans le tableau élite, ou – 21, ou – 18, complétés à 20 par le classement des seniors aux points du critérium fédéral.

2) Le tableau messieurs – de 18 ans (M18) est composé de JUNIORS:

- non retenus en N1 ayant obtenu des points A dans le tableau – de 18, ou – 16, ou – 15, complétés à 20 par le classement aux points du critérium fédéral.

3) Le tableau messieurs – de 15 ans (M15) est composé de CADETS :

- non retenus en N1 ayant obtenu des points A dans le tableau – de 14 ou – 13, complétés à 20 par le classement aux points du critérium fédéral.

4) Le tableau messieurs – de 13 ans (M13) :

- les joueurs non retenus en N1 ayant obtenu des points A dans le tableau – 12 ou – 11, complétés à 20 par le classement aux points du critérium fédéral.

5) tableau seniors dames (DSE) :

- les seniors non retenues en N1 ayant obtenu des points A dans le tableau élite, ou – 21, ou – 18, complétées à 12 par le classement des seniors aux points du critérium fédéral.

6) Le tableau dames – de 18 ans (D18) est composé de JUNIORS:

- non retenues en N1 ayant obtenu des points A dans le tableau – 18, ou – 16, ou – 15, complétées à 12 par le classement aux points du critérium fédéral.

7) Le tableau dames – de 15 ans (D15) est composé de CADETTES :

- non retenues en N1 ayant obtenu des points A dans le tableau - 14 ou - de 13, complétées à 12 par le classement aux points du critérium fédéral.

8) Le tableau dames – de 13 ans (D13) :

Les joueuses non retenues en N1 ayant obtenu des points A dans le tableau - 12 ou - de 11, complétées à 12 par le classement aux points du critérium fédéral.

Première participation ou reprise d'activité

Le nombre d'intégrations de joueurs et joueuses dont c'est la 1ère participation au CF ou qui ont arrêté au moins une saison sera **au maximum de 25%**, c'est-à-dire 5 en masculins, et 3 en féminines ; il ne s'agit pas d'un droit, mais d'une possibilité destinée à éviter les trop gros classements en régional ; ils sont pris dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé.

Les joueurs qui s'engagent après la date d'inscription sont placé(es) , quel que soit leur classement, en régional par leur ligue ou en départemental par leur comité départemental

Forfaits et abandons

La date limite des repêchages suite aux désistements est fixée au mercredi soir précédant l'épreuve.

Pour les forfaits, il sera fait application de l'article 20 (a-e), chapitre III, titre III des règlements fédéraux.

Pour les abandons, il sera fait application de l'article 8, chapitre I, titre III des règlements fédéraux.

Engagement

L'inscription au CF permet de participer en nationale 2 sans payer un droit supplémentaire.